



Les masques tombent !

Suite à l'action de grève reconductible débutée le 10 juin 2014 à 19h et face à l'attitude de la de nos dirigeants, les Fédérations CGT et SUD-Rail ont tenu à rencontrer la Direction SNCF pour porter les revendications des cheminots contenues dans le préavis de grève du 03 juin 14.

En préalable, la délégation CGT a tenu à éclaircir quelques sujets par des questions directes sur le projet de loi portant réforme du système ferroviaire voté à l'Assemblée Nationale.

Est-ce qu'il y aura un employeur unique ?

Réponse de la Direction : **NON**, il y aura trois employeurs distincts, le 1% logement et l'assurance chômage mutualisés ne font pas de l'EPIC de tête un employeur unique.

La filière 27 est-elle dans l'EPIC de tête ?

Réponse de la Direction : **NON**, elle sera dans SNCF Réseau. Les parcours professionnels interentreprises et dans les filiales seront gérés par l'EPIC de tête, et uniquement cette partie (comme pour l'ensemble des salariés des 3 EPIC d'ailleurs).

Le Statut sera-t-il préservé en l'état ?

Réponse de la Direction : **NON**, une réécriture du statut est envisagée pour mettre en œuvre la loi !

Le RH 0077 servira-t-il de base à la partie réglementation du travail de la Convention Collective Nationale (CCN) ?

Réponse de la Direction : **NON**, il faudra modifier les taquets et y compris adapter la réglementation sur le temps de travail aux besoins des activités. Le RH 0077 est un accord d'entreprise que la Direction souhaite dénoncer pour déclinier ce volet de la CCN au sein de l'entreprise par métier et branche. Il en va de même de tous les accords d'entreprise repris dans la CCN (classification des métiers, formation, égalité professionnelle, temps partiel, CPA, accord handicapés, etc.)

L'ensemble des fonctions transverses intégrera-t-il l'EPIC de tête ?

Réponse de la Direction : **NON**, certaines iront dans les EPIC Réseau et Mobilité ou dans les activités.

La dette et le financement du système ferroviaire sont-elles des questions réglées par la réforme ?

Réponse de la Direction : **NON**, les sujets restent en l'état et le système devra s'autofinancer.

La Loi permet-elle de garantir que les TER resteront un service public national décentralisé dans les Régions ?

Réponse de la Direction : **NON**, le fait que la loi offre aux régions la possibilité de devenir propriétaire d'infrastructures, de gares et haltes voyageurs, du matériel TER et même de la maîtrise de sa maintenance, peut faire de la SNCF un simple opérateur dans un cadre concurrentiel de délégations de service public.

Les travaux de régénération du réseau et de maintenance sont-ils garantis ?

Réponse de la Direction : **NON**, l'ARAF, par un avis conforme, peut bloquer tous les investissements de régénération et de développement du réseau si leurs financements n'ont pas de garantie d'amortissement dans un délai maximum de 10 ans.

Cela remet en question tous les travaux sur les lignes territoriales comme en Auvergne, dans le Limousin, en Bourgogne ou pour le « train jaune ».

Le Comité Central de Groupe aura-t-il les mêmes prérogatives que le CCE ?

Réponse de la Direction : **NON**, sur les questions économiques, il n'abordera que les questions communes aux deux EPIC. Cela réduit considérablement le champ d'intervention, le reste serait traité dans les commissions consultatives de chaque EPIC. Pour les activités sociales, ce sera sujet à négociations.

Les CE auront-ils le même champ d'intervention que les CE actuels ?

Réponse de la Direction : **NON**, il y aura une adaptation territoriale liée à la réforme du système ferroviaire et aux ambitions gouvernementales de réforme territoriale.

Une autre expression aux cheminots suivra ces premiers éléments de compte rendu.

Il a semblé urgent à la Fédération CGT des cheminots de communiquer sur cette partie de la rencontre.

Vous avez subi une communication interne à l'entreprise et externe faisant entendre que notre combat était incompréhensible. Vous avez aussi reçu des informations de certaines organisations syndicales qui faisaient promotion de la réforme ou d'autres vous disant que le « pacte » signé avec le gouvernement et les amendements réglaient l'essentiel des problèmes.

A partir des réponses de la Direction à nos questions, force est de constater que nous avons raison sur l'ensemble des revendications portées dans le conflit social de juin.

Il n'y a pas de réunification du système ferroviaire public dans ce projet de loi.

Le seul financement prévu est basé sur l'augmentation des sillons et des tarifs, sur la productivité des cheminots et la fermeture ou la privatisation de milliers de Km de lignes.

La Direction de la SNCF, comme le patronat du secteur, envisagent de s'attaquer au statut des cheminots et à leurs conditions de travail pour réduire les coûts de transport et de maintenance par le « coût du travail » afin de dégager des bénéfices.

Lors de son audition par la commission Finances du Sénat, G. Pepy a dit « *laissez-moi faire comme en Allemagne, [...] abrogation du statut et réduction de la rémunération et je dégagerai des bénéfices.* »

Tout est dit !

La CGT l'a exprimé, une bataille s'achève mais le combat ne fait que commencer à partir de la mobilisation du mois de juin et de son élargissement.

La Fédération CGT des cheminots tiendra ses engagements et ne lâchera pas les cheminot-e-s.

La CGT sera force de contestation, de proposition, de mobilisation et de négociations en nous appuyant sur le rapport de force des cheminot-e-s et la réponse à leurs légitimes revendications.

Montreuil, le 4 juillet 2014.